UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

CNRS
dépasser les frontières

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 048 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG I – LOUIS PASTEUR,
LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°2
dans sa séance du 12 au 13 juin 2008 ;

vu la décision n°2003-192
créant l'unité de recherche U 596 ;

vu la décision n°2005-145
prolongeant le mandat de Monsieur Jean-Louis Mandel jusqu'au 31 décembre 2008 ;

vu la décision n°2007-201
nommant Monsieur Dino Moras directeur de l'unité U 596 et Monsieur JL Mandel directeur adjoint jusqu'au 31 décembre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 596 intitulée : « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire IGBMC » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 596 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Président de l'Université
de Strasbourg I – Louis Pasteur

Le Directeur général
du C.N.R.S.

Le Directeur général
de l'Inserm

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Alain BERETZ